



DECISION N°27/DA/FEICOM/DG DU

031125

Pour la fourniture et l'installation des mobilier de bureau ergonomiques à la Direction Générale et dans certaines Agences Régionales du FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE



25/N°027/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE** Directeur Général du FEICOM ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le dossier de consultation N°02/DC/FEICOM/CIPM-CCCM-AG/2025 suivant autorisation de gré à gré n°06566-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/MMG du 16 septembre 2025 pour la fourniture et l'installation des mobilier de bureau ergonomiques à la Direction Générale et dans certaines Agences Régionales du FEICOM.

D E C I D E :

Article 1er : La société CONFORT HOUSE SARL, BP :13 959 Yaoundé-Cameroun, TÉL : (237) 699657290, est déclarée adjudicataire du Dossier de consultation supra cité, pour le montant de trois cent quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-huit (314 990 528) FCFA CFA TTC. Elle compte exécuter le marché dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

031125

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP ATCR;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.

